



COMMUNE DE FRIESENHEIM

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

Le conseil municipal de la commune de FRIESENHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le mardi 12 avril 2022 à 19 h 30, dans la salle de la mairie sous la présidence de monsieur le maire, René EGGERMANN.

Date de la convocation : 6 avril 2022.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Maurice SCHUHLER, Pascal RUMBERGER, Eric VAUTRIN, Edith THURNER, Mathias KLUMB, Eric FRITSCH, Jean-Frédéric FRITSCH, Cathy MARTIN, Philippe EHRMANTRAUT, Raphaël KLUMB, Mireille ENGEL et Céline SCHNEIDER.

Absents excusés :

Monsieur Jérémie OBERLE a donné pouvoir à monsieur le maire, René EGGERMANN.
Madame Béatrice ROUSSOTTE a donné pouvoir à monsieur l'adjoint, Maurice SCHUHLER.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation et signature du procès-verbal du 17 mars 2022.
3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales.
4. Approbation du budget primitif 2022.
5. Demande de subvention communale de l'association des Amis du Pèlerinage Notre Dame de Neunkirch.
6. Plan de financement : matériel de désherbage.
7. Divers et informations.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur l'adjoint, Eric Vautrin est désigné secrétaire de séance à l'unanimité et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MARS 2022

Le procès-verbal des délibérations de la séance du 17 mars 2022, affiché et adressé à chaque conseiller est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le maire informe l'assemblée de l'état de notification de la fiscalité directe locale réceptionné pour 2022.

Par délibération du 13 avril 2021, le conseil municipal avait décidé de maintenir les taux des impôts à :

TAXE	Taux 2021
Taxe foncière (bâti) - TFPB	18,98 %
Taxe foncière (non bâti) - TFPNB	28,54 %

le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les maintenir à :

TAXE	Taux 2022
Taxe foncière (bâti) - TFPB	18,98 %
Taxe foncière (non bâti) - TFPNB	28,54 %

Adopté à l'unanimité.

4. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le maire soumet à l'assemblée le budget primitif 2022, arrêté lors de la réunion de préparation budgétaire de la commission des finances du 24 mars et qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	458 093,00 €	408 093,00 €
	+	+	+
REPORTS	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	50 000,00 €
	=		
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (résultat + crédits votés)	458 093,00 €	458 093,00 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	269 892,88 €	234 230,37 €
	+	+	+
REPORTS	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	169 666,14 €	0
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	205 328,65 €
	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R. + résultat + crédits votés)	439 559,02 €	439 559,02 €
	TOTAL DU BUDGET	897 652,02 €	897 652,02 €

Le conseil municipal, après délibération,

vu la commission des finances du 24 mars 2022,

vu le projet de budget primitif 2022,

- **approuve** le budget primitif 2022 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	458 093,00 €	458 093,00 €
Section d'investissement	439 559,02 € <i>* dont 169 666,14 € de RAR</i>	439 559,02 €

Adopté à l'unanimité.

5. DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU PELERINAGE NOTRE DAME DE NEUNKIRCH

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'association des « Amis du Pèlerinage » de Neunkirch sollicite une subvention pour la réfection de la clôture du Pèlerinage, le montant de ces travaux s'élèverait à environ 20 000 €.

Monsieur le maire propose de verser à l'association des « Amis du Pèlerinage » une subvention exceptionnelle de 10% du montant des travaux, soit 2 000 €.

Après un tour de table, le conseil municipal :

- décide d'accorder une subvention équivalente à 10 % du montant des travaux de réfection de la clôture, soit 2 000 €.

Adopté par 14 voix pour et 1 contre.

6. PLAN DE FINANCEMENT : MATERIEL DE DESHERBAGE

Monsieur l'adjoint, Eric Vautrin informe l'assemblée que dans le cadre de sa politique en faveur du zéro pesticide, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse subventionne les investissements des communes permettant la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires. Afin d'optimiser sa politique d'entretien des voiries, de désherbage et de fleurissement, la commune de Friesenheim prévoit d'investir dans l'achat de matériels de désherbage en faisant l'acquisition d'un désherbeur de chemins et d'une brosse désherbeuse automotrice d'une valeur de 10 094,00 € HT. Ces équipements seraient éligibles pour l'obtention d'une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, néanmoins pour pouvoir bénéficier de cette aide financière, plusieurs conditions doivent être remplies :

- la première est que la commune doit être dotée d'un plan de gestion différencié, ce qui est le cas pour notre commune qui en est pourvue depuis septembre 2021,
- la seconde est que le montant des investissements éligibles doit être supérieur à 10 000 € H.T.

Les aides de l'agence de l'Eau Rhin-Meuse correspondent à 50% du montant hors taxe de l'investissement. Le plan de financement prévisionnel lié à ces acquisitions est le suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Désherbeur de chemins et brosse désherbeuse automotrice	10 094,00 €	Subvention agence de l'eau Rhin-Meuse <i>50 € % du montant HT</i>	5 047,00 €
		Autofinancement <i>50 % du montant HT à la charge de la commune</i>	5 047,00 €
TOTAL :	10 094,00 €	TOTAL :	10 094,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser monsieur le maire à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et à signer toute pièce relative à ce dossier,
- d'autoriser monsieur le maire à procéder à l'achat du désherbeur de chemins et de la brosse désherbeuse automotrice.

Cette dépense sera imputée au compte 21578.

7. DIVERS ET INFORMATIONS

a) *Plateforme sportive intergénérationnelle + inauguration*

Monsieur l'adjoint, Eric Vautrin informe l'assemblée que la plateforme sportive intergénérationnelle est en cours de finalisation. A ce jour, le portail à fermeture automatique ne fonctionne pas car des pièces sont toujours en attente de réception. La plateforme sportive intergénérationnelle est cependant ouverte depuis ce jour. Il a été décidé de procéder à l'ouverture et la fermeture manuellement à 7 h et 21 h.

L'inauguration de la plateforme aura lieu dimanche 26 juin 2022 à partir de 10 h 30. Cette journée sera l'occasion de mettre en avant les associations locales et leur permettre de se présenter. A cet effet, une première réunion de préparation a eu lieu avec les associations, le 1^{er} avril, la seconde aura lieu le 19 mai.

Cette inauguration sera l'occasion de faire découvrir et d'inciter la population à utiliser la plateforme sportive. Des démonstrations et initiations seront proposées par activité tout au long de la journée. Une association de Street Workout sera présente pour présenter sa discipline et initier les participants.

Tous les membres du conseil municipal seront appelés à participer à l'organisation de cette journée.

b) Vidéoprotection

Monsieur l'adjoint, Pascal Rumberger informe les conseillers que la mise en œuvre de la vidéo protection est en cours en liaison avec la préfecture et l'entreprise. Les demandes de subventions ont été réalisées. Les chemins de câblage sont en préparation.

c) Inauguration de la borne voie de la 2^e DB

Monsieur l'adjoint, Eric Vautrin fait part à l'assemblée que les travaux de préparation d'implantation de la borne et des panneaux ont été réalisés en régie. La commune est en attente de réception de la borne, du panneau générique et des supports de panneaux. Les dernières discussions ont lieu avec la fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque pour finaliser le panneau spécifique à la libération de la commune.

d) 3CE : Programme local de l'Habitat intercommunal (PLHi) – avis de la commune

Monsieur le maire informe les conseillers que la commune est invitée à donner son avis, quant à la proposition de la 3CE relative au Programme Local de l'Habitat intercommunal, et ce avant le 8 mai 2022. Ce programme concerne une catégorie d'habitats et de logements de la commune et sera mis en place pour une durée de 6 ans.

La commission urbanisme se réunira le 25 avril 2022 à 20 h, pour étudier ce programme plus en détail.

e) Droit de préemption urbain

Monsieur le maire informe le conseil municipal avoir réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente des parcelles situées à Zelsheim, cadastrées en section B n°(02)/113 et n°110 et section 10 n°79/39, d'une superficie totale de 2435 m² appartenant à Mmes Julie et Marie-Laure Fritsch et à M. Paul-Henri Fritsch.

Il informe l'assemblée que la commune renonce à exercer son droit de préemption urbain sur ce projet de vente.

Le conseil municipal en prend acte.

f) Factures d'investissement

Monsieur le maire présente à l'assemblée, les factures imputées à la section d'investissement :

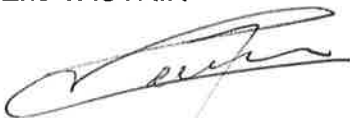
- FERTAL – WETTOLSHEIM LES ERLÉN : 2 220 € TTC – achat d'une autolaveuse.
- STAPLES FRANCE JPG – SURVILLIERS - achat d'une vitrine extérieure pour la plateforme sportive intergénérationnelle.

g) Prochaines réunions

- Commission urbanisme : 25 avril 2022 à 20 h.
- Réunion du conseil municipal : 4 mai 2022 à 20 h 15.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, monsieur le maire lève la séance à 21 h15.

Le secrétaire de séance
Eric VAUTRIN



Le maire,
René EGGERMANN

